



OUFFET

Opération de Développement Rural

RAPPORT ANNUEL 2015

ANNEXE 1 : SITUATION GENERALE DE L'OPERATION

1. Tableau des projets réalisés

Priorité PCDR	Numéro projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)
2	2	Création d'une Maison communautaire intégrant une dimension intergénérationnelle	51.819 € TVAC	RW - Appel à projets « Générations rurales » : 50.000 €
2	3	Aménagement de la Place d'Ouffet afin de la rendre plus conviviale et d'en faire un premier point d'accroche touristique	199.781,81 € TVAC	RW - Crédits d'impulsion : 150.000 €

2. Tableau des projets en cours

Priorité PCDR	Numéro projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Stade d'avancement du projet
1	1	Création d'un pôle culturel, touristique et de rencontres sur le site de la Tour de Justice	- Fiche-projet : 2.915.769,95 € (TVAC) - Actualisation pour le dossier PwDR : 858.821,21 €	Développement Rural, Fonds européens, Patrimoine, CGT	- Mise en place d'un Groupe de Travail pour l'actualisation du projet (2016) - Audit énergétique (2016) - Introduction d'une demande de certificat de patrimoine (2016) - Introduction d'un dossier dans le cadre de la mesure 7.4 du PwDR 2014-2020 (février 2016) – en attente d'une réponse

1	2	Eco-Construction d'une Maison de village « L'Aurore » et aménagement de ses abords afin de redynamiser la vie associative locale et de sensibiliser la population à la construction durable	1.073.051,67 € (TVAC)	Développement rural, Commune	<ul style="list-style-type: none"> - Signature de la convention-faisabilité le 09/01/2014 - Mise en place d'un jury pour désigner l'auteur de projet – désignation en septembre 2015 - Présentation de l'avant-projet au Conseil communal et aux comités du village : 5/11/2015 - Approbation de l'avant-projet par la CLDR : 3/12/2015 - Comité d'accompagnement avant-projet : 18/01/2016 - Approbation de l'avant-projet par le SPW le 16/02/2016
1	4	Actualisation de l' atlas des chemins et sentiers vicinaux , renforcement des liaisons sécurisées entre les lieux de vie de la commune et vers les communes voisines, et amélioration des promenades	A déterminer	A déterminer	<ul style="list-style-type: none"> - Inventaire complet des chemins réalisé (2013). - Actualisation des 7 promenades communales et modification de certaines d'entre elles (2013). - Ouverture du sentier vicinal le « Chemin du facteur » (2015). - La commune a été retenue comme commune pilote pour l'actualisation et la numérisation des voiries communales (2015). - Réflexion en cours sur les futures liaisons intervillages dans la commune et avec les communes voisines.

1	5	Développement du Parc artisanal par l'aménagement de nouvelles voiries et d'un Bâtiment Relais en collaboration avec la SPI	<p><i>Voiries :</i> € 1.200.000 HTVA</p> <p><i>Bâtiment relais :</i> en fonction du plafond de subside, soit 480.000 €</p>	<p><i>Voiries :</i> SPI (€950.000) Commune (€250.000)</p> <p><i>Bâtiment relais :</i> SPI</p>	<p>Sur les 14 ha, seuls 2,6 à 3 ha sont encore libres.</p> <p>Permis d'urbanisme octroyé - Construction de la voirie prévue au premier semestre 2016.</p> <p>Ce projet n'est plus à l'ordre du jour.</p>
1	6	Actions à développer afin d' améliorer l'information et la communication , à destination de la population et des touristes	A déterminer	A déterminer	<ul style="list-style-type: none"> - Site internet : mise à jour des données générales sur la Commune ; ajout des cartes concernant les 7 balades, insertion de la liste des commerçants locaux, de formulaires administratifs et de galerie de photos (2013) - Dans le projet PwDR « Tour de Justice » introduit en 2016, un espace d'information pour les touristes est prévu (en attente d'une réponse)
1	7	Mise en réseau des acteurs locaux socio-culturels et sportifs	A déterminer	A déterminer	Organisation d'une journée de présentation de tous les clubs sportifs (2014)

2	4	Aménagement, au terrain du Doyard , d'une aire de divertissements et de rencontres, de logements, et aménagements afin de favoriser la mobilité douce vers différents pôles d'activités importants du village	A déterminer	A déterminer	Convention en cours avec la SPI pour la réalisation d'un Cahier Spécial des Charges dans la perspective d'urbaniser la zone dans l'esprit de la fiche PCDR (2015)
2	5	Valorisation du patrimoine	A déterminer	A déterminer	Des actions ponctuelles sont réalisées selon les opportunités. - Mise en valeur du monument aux morts dans le cadre d'un plan éclairage (dossier en cours à l'administration régionale) – 2014 - Mise en valeur du patrimoine lors de Wallonie Weekend Bienvenue (2015) - Le projet PwDR « Tour de Justice » introduit en 2016 prévoit la mise en valeur de ce bâtiment dont l'extérieur est classé – en attente d'une réponse
2	6	Renforcement du maillage écologique afin de favoriser la biodiversité	A déterminer	A déterminer	- Acquisition de matériel de désherbage thermique avec les communes membres du GAL Pays des Condruses (2014).

2	7	<p>Amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux, mise en place de technologies faisant appel aux énergies renouvelables et sensibilisation de la population</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Audit : 2000 € par bâtiment (montant à adapter en fonction de la taille du bâtiment) - Rénovation énergétique à venir : à déterminer en fonction de l'audit 	<ul style="list-style-type: none"> - <u>UREBA</u> : 50 % pour audit, comptabilité énergétique et étude de préfaisabilité, 30 % pour la rénovation énergétique des bâtiments publics 	<ul style="list-style-type: none"> - Engagement d'un éco-passeur avec les communes de Hamoir et Ferrières (2013) - Dossiers UREBA exceptionnel pour l'isolation des vides ventilés de l'école communale (en cours - sera réalisé en 2016). - Etude réalisée en 2014 afin d'améliorer l'empreinte énergétique de 3 bâtiments communaux : l'école de Warzée, l'administration et le presbytère. L'étude révèle qu'ils sont déjà performant énergétiquement. - Information au personnel communal et CPAS par un bureau spécialisé concernant les économies d'énergie initiées par le dossier 31 communes au soleil (2014). - Placement d'un double vitrage au presbytère à Ouffet. - Réalisation d'un audit énergétique pour la Tour de Justice par un auditeur agréé UREBA (2016).
---	---	--	--	--	--

2	8	Aménagement d'une liaison sécurisée pour les modes doux jusqu'à une « gare TEC multimodale » afin de faciliter le transport en commun vers les grandes agglomérations	A déterminer	A déterminer <u>Aire multimodale</u> 431.018,27 € TVAC Province : 100.000 € RW - Impulsion 2014 : 143.701,99 € Commune: 187.316,28 €	- Warzée - Ouffet : acquisition d'une partie d'emprise (2013) – travaux en cours (2016) - Ellemelle : analyse en cours. - Aménagement d'une aire multimodale avec borne de recharge électrique à Ouffet – Dossier projet approuvé par le Conseil communal en février 2016
3	3	Rénovation des locaux du Complexe Sportif Tige de Pair	A déterminer	Infrasports	- Assainissement du bâtiment du club de tennis : installation d'un drain, hydrofugation des murs et nouveau bardage (2014) - Dossier en cours pour l'éclairage du terrain de tennis (Infrasports)
3	4	Aménagement de logements tremplins et/ou intergénérationnels et/ou à loyer modéré	A déterminer	Ourthe-Amblève Logement	Construction de 2 maisons et 6 appartements à loyers modérés à la Maladrée par OAL : 4 appartements terminés et attribués et 2 maisons et 2 appartements en voie de finalisation
3	7	Aménagement d'une maison de l'Entité dans l'ancien moulin situé rue Aux Oies afin de soutenir la vie associative	1.277.204,03 € (TVAC)	Développement Rural, Commune	- Convention-exécution signée le 11/09/2014. - Comité d'accompagnement avant-projet : 9/03/2015 - Approbation de l'avant-projet par le SPW : 15/04/2015 - Approbation du projet par la CLDR et le Conseil communal en décembre 2015

3. Tableau des projets en attente

Priorité PCDR	Numéro projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Programmation du projet
1	3	Construction d'une Maison de village à Warzée et aménagement de ses abords, sur un terrain à acquérir, afin de favoriser la vie associative et de répondre à certains besoins de l'école communale	1.394.944,84 € (estimation)	Développement rural	Dans les 3 ans
2	1	Aménagement de un (ou plusieurs) atelier rural (ateliers ruraux)	A déterminer	Développement Rural, SPI	Dans les 6 ans
2	9	Création d'une structure d'accueil pour la petite enfance résultant d'un partenariat public-privé	A déterminer	A déterminer	Dans les 6 ans
3	1	Construction d' infrastructures de biométhanisation et création d'un réseau de chaleur	A déterminer	A déterminer	Dans les 6 ans
3	2	Ellemelle : Aménagement du bâtiment de l'ancienne Administration communale et de l'ancienne école notamment dans un but de valorisation du patrimoine	A déterminer	A déterminer	Dans les 6 ans
3	5	Construction et aménagement d'un local communautaire dans le lotissement en projet rue Tige Pirette à Ouffet (mise en œuvre de la ZACC)	A déterminer	A déterminer	Dans les 6 ans
3	6	Aménagement d'une voie lente cyclopedestre visant à compléter le maillage eurégional actuel de structures de type RAVeL , afin d'améliorer la mobilité douce et de favoriser le développement d'un tourisme diffus	A déterminer	A déterminer	Dans les 6 ans

4. Tableau des projets abandonnés

Priorité du PCDR	Numéro du projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Raison de l'abandon

5. Tableau des initiatives nouvelles

Description du constat qui justifie l'initiative	Objectifs rencontrés du PCDR	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Justification de l'initiative

ANNEXE 2.1 : TABLEAU DETAILLANT L'AVANCEMENT PHYSIQUE ET FINANCIER D'UN PROJET EN PHASE D'EXECUTION DE TRAVAUX.

Année de la convention-faisabilité	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside
2014	PCDR classique PwDR 2007-20013	Eco-Construction d'une Maison de village « L'Aurore » et aménagement de ses abords	Redynamiser la vie associative locale et sensibiliser la population à la construction durable	Provision pour l'étude : 34.326,29 €
Etats d'avancement physique du projet :				Date :
Désignation de l'auteur de projet :				18 septembre 2015
Approbation de l'avant-projet par l'A.C.				5 novembre 2015
Approbation de l'avant-projet par la R.W				16 février 2016
Approbation du projet par l'A.C.				
Approbation du projet par le Ministre				
Adjudication :				
Décision d'attribution du marché				
Approbation de l'attribution du marché par le Ministre				
Début des travaux				
Réception provisoire				
Décompte final				
Réception définitive				
Etat d'avancement financier du projet :				Montant :
Montant conventionné à 100%				
Montant du subside développement rural				
Montants cumulés payés à l'entrepreneur				

ANNEXE 2.2 : TABLEAU DETAILLANT L'AVANCEMENT PHYSIQUE ET FINANCIER D'UN PROJET EN PHASE D'EXECUTION DE TRAVAUX.

Année de la convention-exécution	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside
2014	PCDR classique PwDR 2007-2013	Aménagement d'une maison de l'Entité dans l'ancien moulin situé rue Aux Oies	Soutenir la vie associative	788.602,02 €
Etats d'avancement physique du projet :				Date :
Désignation de l'auteur de projet :				07/02/2011 <i>La désignation étant antérieure à la convention, les frais d'étude sont pris en charge par la commune</i>
Approbation de l'avant-projet par l'A.C.				05/09/2011
Approbation de l'avant-projet par la R.W				15/04/2015
Approbation du projet par l'A.C.				07/12/2015
Approbation du projet par le Ministre				
Adjudication :				
Décision d'attribution du marché				
Approbation de l'attribution du marché par le Ministre				
Début des travaux				
Réception provisoire				
Décompte final				
Réception définitive				
Etat d'avancement financier du projet :				Montant :
Montant conventionné à 100%				
Montant du subside développement rural				
Montants cumulés payés à l'entrepreneur				

ANNEXE 3 : TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans).

SANS OBJET

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Décompte final	
				Montant	Date approbation
	PCDR classique PDR 2000-2006 Phasing out objectif 1 2000-2006 PwDR 2007-2013				

Etat du patrimoine :					
Le bien est-il toujours propriété communale ?				Oui	Non
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous					
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le Ministre de l'acte de vente					
Montant de la vente					
Modalités de réaffectation du montant de la vente					
Le bien est-il loué ?				Oui	Non
Si le patrimoine est loué à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, merci de répondre aux questions ci-après. En outre, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.					
Date d'approbation de la convention de location par le Ministre (article 3 de la convention)					
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type			Montant annuel	
	Type			Montant annuel	
	Type			Montant annuel	

Charges liées à l'exploitation du patrimoine ¹	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
Bénéfices = recettes moins charges		Montant annuel	
Réaffectation des bénéfices			

Fonctionnement du projet et utilisation du bien	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	
Impact des activités sur emploi	

¹ Les intérêts et amortissements ne sont pas acceptés dans ces charges d'exploitation.

ANNEXE 4 : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL.

Le rapport annuel de la CLDR est joint à ce rapport.

Année de l'installation de la CLDR	Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur	Dernière date de la modification de composition de la CLDR	Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur
2009	2009	29 avril 2013	2009
Date des réunions durant l'année écoulée	19 janvier 2015	Nombre de présents	16 participants
	11 mars 2015		13 participants
	6 octobre 2015		15 participants
	3 décembre 2015		14 participants
Réflexion sur l'opération de développement rural			
	<p>En 2015, les membres ont traités les dossiers suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fiche-projet 1.2 « Maison de village à Ellemelle » : les membres ont été informés de la procédure de désignation de l'auteur de projet. L'avant-projet a été présenté et approuvé. - Fiche-projet 3.7 « Aménagement d'une Maison de l'Entité rue aux oies » : les membres ont approuvé l'avant-projet et le projet. - PwDR 2014-2020 : les différentes mesures en lien avec le PCDR ont été présentées et il a été décidé d'introduire un dossier pour la Tour de Justice dans le cadre de la mesure 7.4 - Des informations sur plusieurs dossiers ont été communiquées aux membres de la CLDR : collaboration avec la SPI pour l'urbanisation du terrain du Doyard (fiche 2.4), aménagement de trottoirs dans le cadre des crédits d'impulsion, etc. <p>Le Groupe de Travail « Chemins » poursuit son travail relatif aux promenades et liaisons intervillages dans l'entité. Les membres ont présenté l'état d'avancement de leurs actions lors de la CLDR de décembre 2015. Les nouveaux panneaux d'affichage sont réalisés et les nouvelles cartes sont en cours d'élaboration.</p>		
Propositions de projets à entreprendre			
Numéro fiche-projet	2.4		
Intitulé du projet	Aménagement du terrain du Doyard en logements et espace de convivialité		
Priorité du projet	Poursuivre la réflexion pour définir une vision à long terme		
Calendrier d'exécution	A déterminer		

ANNEXE 5 : PROGRAMMATION DANS LES TROIS ANS AVEC RECHERCHE DES MOYENS FINANCIERS

	Priorité du PCDR	Intitulé et numéro du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	
				Dénomination	Pourcentage intervention
Année rapport annuel + 1 an (2016)	Fiche 1.2	Eco-Construction d'une Maison de village « L'Aurore » et aménagement de ses abords	1.073.051,67 € (TVAC)	Développement rural	80 % - 50 %
	Fiche 3.7	Aménagement d'une maison de l'Entité dans l'ancien moulin situé rue Aux Oies	1.277.204,03 € (TVAC)	Développement Rural	80 % - 50 %
	Fiche 1.4	Actualisation de l'atlas des chemins et sentiers vicinaux, renforcement des liaisons sécurisées entre les lieux de vie de la commune et vers les communes voisines, et amélioration des promenades	A déterminer	A déterminer	A déterminer

	Fiche 1.5	Développement du Parc artisanal par l'aménagement de nouvelles voiries	Voies : € 1.200.000 HTVA	SPI	80 %
Année rapport annuel + 2 ans (2017)	Fiche 1.1	Création d'un pôle culturel, touristique et de rencontres sur le site de la Tour de Justice	Fiche-projet : 2.915.769,95 € (TVAC) Actualisation pour le dossier PwDR : 858.821,21 €	A déterminer	A déterminer
	Fiche 2.4	Aménagement, au terrain du Doyard, d'une aire de divertissements et de rencontres, de logements, et aménagements afin de favoriser la mobilité douce vers différents pôles d'activités importants du village	A déterminer	A déterminer	A déterminer

	Fiche 2.8	Aménagement d'une liaison sécurisée pour les modes doux jusqu'à une « gare TEC multimodale » afin de faciliter le transport en commun vers les grandes agglomérations	A déterminer	A déterminer	A déterminer
Année rapport annuel + 3 ans (2018)	Fiche 1.3	Construction d'une Maison de village à Warzée et aménagement de ses abords, sur un terrain à acquérir, afin de favoriser la vie associative et de répondre à certains besoins de l'école communale	1.394.944,84 € (estimation)	Développement rural	80% - 50%
	Fiche 1.7	Mise en réseau des acteurs locaux socio-culturels et sportifs	A déterminer	A déterminer	A déterminer



OUFFET

Rapport de la Commission Locale de Développement Rural¹

2015

¹ Ce rapport est établi conformément au décret du 11 avril 2014

1. Etat d'avancement de l'Opération de Développement Rural (ODR)

Décision du Conseil communal de mener une ODR	19 décembre 2006
Approbation du PCDR par la CLDR	29 février 2012
Approbation du PCDR par le Conseil communal	15 mars 2012
Présentation en CRAT	2 mai 2012
Approbation du PCDR par le Gouvernement wallon	7 mars 2013
Durée de validité du PCDR	10 ans (2023)
Conventions en cours :	
- Convention-faisabilité Maison de village Ellemelle	9 janvier 2014
- Convention-exécution Maison de l'entité à Ouffet	11 septembre 2014

2. Les réunions de la CLDR en 2015

La CLDR s'est réunie à quatre reprises en 2015. Les PV des réunions sont annexés à ce rapport. Un résumé de ceux-ci est présenté ci-dessous.

CLDR plénière du 19 janvier 2015

Lors de cette réunion, l'avant-projet de la Maison de l'Entité a été présenté aux membres qui l'ont ensuite approuvé. Les membres ont également été informés de l'état d'avancement de la procédure de désignation de l'auteur de projet pour la Maison de village à Ellemelle.

CLDR plénière du 11 mars 2015

Le rapport annuel de l'ODR et de la CLDR a été présenté aux membres de la CLDR qui l'ont approuvé.

CLDR plénière du 6 octobre 2015

L'état d'avancement de la Maison de l'Entité, de la collaboration avec la SPI pour le terrain du Doyard ainsi que la procédure de désignation de l'auteur de projet pour la Maison de village à Ellemelle ont été présentés. Ensuite, l'auteur de projet a présenté une première version de l'avant-projet pour la Maison de village à Ellemelle ; les membres de la CLDR ont pu poser leur question à l'auteur de projet. Le projet de trottoirs le long de la rue du village dans le cadre des crédits d'impulsion 2015 a également été présenté. Les membres ont été informés du lancement du Programme wallon de Développement Rural 2014-2020.

CLDR plénière du 3 décembre 2015

Le dossier projet de la Maison de l'Entité et le dossier avant-projet de la Maison de village à Ellemelle ont été présentés ; ceux-ci ont été approuvés par les membres de la CLDR. Les

membres du GT Chemins ont présenté un état d'avancement de leurs actions. Il a été convenu de déposer un dossier pour la Tour de Justice (fiche 1.1) dans le cadre de la mesure 7.4 du PwDR 2014-2020.

3. Initiatives de la CLDR

Les membres du GT Chemins ont restitué tous les chemins sur une carte. Les différentes promenades ont été vérifiées et un nouveau balisage avec de nouveaux points de départ a été réalisé. En outre, des nouvelles cartes de promenades sont disponibles sur le site internet communal. L'impression d'une carte est à l'étude et l'actualisation des panneaux d'affichage est en cours d'élaboration. Les membres du GT Travaillent actuellement en vue d'établir des liaisons intervillages. La commune a été retenue comme commune pilote pour l'actualisation et la numérisation de l'atlas des voiries communales.

4. Etat d'avancement des projets en convention

La convention-faisabilité pour la Maison de village à Ellemelle a été signée le 9 janvier 2014. L'auteur de projet (sélection par un jury) a été désigné en septembre 2015. L'avant-projet a été approuvé par la CLDR et le Collège communal en décembre 2015. Suite à la réunion du comité d'accompagnement avant-projet du 18 janvier 2016, l'avant-projet a été approuvé par l'administration régionale le 16 février 2016.

La convention-exécution pour la Maison de l'Entité a été signée par le Ministre le 11 septembre 2014. Le comité d'accompagnement avant-projet s'est réuni le 9 mars 2015 et l'avant-projet a été approuvé par l'administration régionale le 15 avril 2015. Le projet a été approuvé par la CLDR le 3 décembre 2015 et par le Conseil communal le 7 décembre 2015.

5. Perspectives pour 2016

En 2016, les membres de la CLDR suivront l'état d'avancement des projets de Maison de village à Ellemelle et de Maison de l'Entité à Ouffet. La réflexion pour l'aménagement du terrain du Doyard se poursuivra. Un GT « Tour de Justice » sera mis en place pour répondre à l'appel à projets de la mesure 7.4 du PwDR 2014-2020. En outre, les membres du GT Chemins poursuivront leur travail.

**GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE
DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE**

(asbl GREOA)

COMMUNE D'OUFFET

PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL

**Procès-verbal de la CLDR
Du 19 janvier 2015 à 20h00
(Salle polyvalente – rue du village 3 à 4590 Ouffet)**

Représentation	Effectifs	Suppléants
<u>Géographique</u> Ouffet Warzée Ellemelle	MARCHAL Martine (excusée) VAN SULL Philippe GROSFILS Francis (excusé)	JANSSEN Paulette JADIN Benoît GALLOY Ludivine
<u>Politique</u> EC EC EC EC	CASSART Caroline LARDOT René WAUTELET Paul FROIDBISE Francis	DECROUPETTE Noëlle SERVAIS Emilie GIELEN Marc-Antoine JOLY Brice
<u>Groupe d'âge</u> 30 ans et moins 30 à 50 ans + 50 ans	TAENS Guillaume (excusé) GILON Corinne THIRION Jean-Claude	MAROTTA Justine D'HEUR Astrid DEFERERE Marcel
<u>Associatif et autres</u>	TRINE Jean-Marie DEFECHEREUX Marie-Louise (excusée) KALBUSCH Xavier (excusé) SEIDEL Marie-Cécile SERVAIS Valentine (excusée) LEGRAND Jean-Pierre LAWALREE Geneviève (excusée)	RUTHY Philippe WALHIN Freddy LIZEN Jean-Marie GODBILLE Géraldine WAUTELET Fanny (excusée) BAUDOIN Joseph RENAVILLE Gérald

Agent de développement du GREOA : Gilis Marie-Françoise
SPW-Développement rural (DGO3) : Madame Franck, excusée

1. Approbation du PV de la réunion du 20/10/2014

Le PV est approuvé sans remarques.

2. Fiche 3.7 : Maison de l'Entité rue aux oies – Dossier avant-projet – approbation

Madame Lardot indique que la convention-exécution pour la réalisation des travaux de la Salle rue aux Oies a été signée par le Ministre de la Ruralité le 11 septembre 2014. La commune recevra un subside de 788.602,02 €. Le dossier a été mis à jour par l'architecte le montant des travaux a augmenté de 11.000 €. Le cahier des charges a été actualisé et comporte actuellement 10 lots dont 3 postes en option (cuisine, abords, photovoltaïque).

Des plans du bâtiment ont été disposés sur les tables préalablement à la réunion pour que chaque membre puisse les consulter.

Madame Lardot rappelle dans les grandes lignes le contenu de la fiche-projet à savoir la démolition du bâtiment situé à côté du bâtiment principal afin de permettre la création d'une annexe, l'aménagement au rez-de-chaussée d'un hall d'entrée, d'une pièce d'accueil polyvalente, d'une salle de taille moyenne, d'une cuisine avec chambre froide et de sanitaires. Un passe-plat est également prévu entre le rez-de-chaussée et le 1^{er} étage. L'étage, ouvert jusqu'au toit, sera occupé par la salle polyvalente avec un espace technique en hauteur pour du matériel de projection, sono et éclairage. Les caves accueilleront des locaux de rangement et des zones techniques. L'isolation acoustique intérieure et extérieure a été prévue.

Madame Lardot rappelle également que le permis a été délivré en 2012. En ce qui concerne la validité de celui-ci, l'administration communale doit prendre des renseignements complémentaires dans la mesure où il s'agit d'un permis unique. Les éléments principaux sont présentés aux membres.

En ce qui concerne les abords de la salle, l'aménagement du parking en collaboration avec la Province de Liège prévoit la création de 91 places voitures, 5 emplacements camion et des emplacements vélos. En outre, un cheminement piéton sera aménagé le long de ce parking depuis la rue Sauvenière. Pour ce dossier, la commune bénéficie d'un subside de 100.000 € de la Province de Liège pour l'aménagement du parking, d'un subside de 2.500 € de la Province de Liège pour l'installation d'une borne de recharge électrique et d'un subside pour l'aménagement du sentier dans le cadre des crédits d'impulsion (143.000 € dont 50.000 € à charge de la commune). Cet aménagement permettra de favoriser la pratique du co-voiturage, de désengorger la rue Sauvenière et offrira un parking à la Maison de l'entité et au cimetière.

Les membres sont invités à se prononcer sur l'avant-projet. Les membres approuvent ce dernier sans émettre de remarques et souhaitent que ce dossier se concrétise rapidement.

3. Fiche 1.2 « Eco-construction d'une Maison de village à Ellemelle » : état d'avancement

Madame Lardot indique que pour éviter tout conflit d'intérêt elle ne participe pas à la procédure de sélection du bureau d'étude.

Madame Cassart informe les membres de la CLDR que le jury s'est réuni à deux reprises pour analyser la conformité par rapport au cahier des charges des dossiers transmis par les différents candidats. Dix bureaux d'étude ont transmis un dossier ; six d'entre eux ont rentré un dossier conforme, trois candidatures sont rejetées et un complément d'information a été demandé à un

bureau d'étude. Les noms des bureaux ne sont pas communiqués car la décision officielle ne leur a pas encore été transmise.

Une visite des lieux et une séance de questions-réponses sera organisée le 9 février 2015 avec tous les bureaux d'étude retenus. Ils devront remettre une offre pour le 3 avril 2015. Le jury se réunira le 9 avril 2015 pour vérifier la conformité des offres et faire une première analyse de celles-ci. Les différents bureaux ayant remis une offre conforme au cahier des charges seront invités à présenter leur projet devant les membres du jury le 20 avril 2015.

4. Divers

Les membres sont invités à exprimer leur préférence pour l'heure de début des réunions. La plupart des personnes présentes préfèrent que les réunions débutent à 19h dans la mesure du possible.

La séance est clôturée à 21h00.

**GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE
DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE**

(asbl GREOA)

COMMUNE D'OUFFET

PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL

**Procès-verbal de la CLDR
Du 11 mars 2015 à 20h00
(Salle polyvalente – rue du village 3 à 4590 Ouffet)**

Représentation	Effectifs	Suppléants
<u>Géographique</u> Ouffet Warzée Ellemelle	MARCHAL Martine VAN SULL Philippe (excusé) GROSFILS Francis	JANSSEN Paulette (excusée) JADIN Benoît GALLOY Ludivine
<u>Politique</u> EC EC EC EC	CASSART Caroline (excusée) LARDOT René WAUTELET Paul FROIDBISE Francis	DECROUPETTE Noëlle SERVAIS Emilie GIELEN Marc-Antoine JOLY Brice
<u>Groupe d'âge</u> 30 ans et moins 30 à 50 ans + 50 ans	TAENS Guillaume (excusé) GILON Corinne THIRION Jean-Claude	MAROTTA Justine D'HEUR Astrid DEFREERE Marcel (excusé)
<u>Associatif et autres</u>	TRINE Jean-Marie DEFECHEREUX Marie-Louise KALBUSCH Xavier (excusé) SEIDEL Marie-Cécile SERVAIS Valentine LEGRAND Jean-Pierre LAWALREE Geneviève	RUTHY Philippe WALHIN Freddy LIZEN Jean-Marie GODBILLE Géraldine WAUTELET Fanny (excusée) BAUDOIN Joseph RENAVILLE Gérald

Agent de développement du GREOA : Gilis Marie-Françoise
SPW-Développement rural (DGO3) : Madame Franck, excusée

1. Approbation du PV de la réunion du 19/01/2015

Le PV est approuvé sans remarques. Madame Lardot s'excuse pour le changement d'heure de la réunion par rapport à ce qui avait été annoncé dans le PV.

2. Rapport annuel sur l'état d'avancement de l'Opération de Développement Rural

Le rapport annuel a été envoyé aux membres par mail préalablement à la réunion et celui-ci est également distribué en début de réunion.

Madame Lardot présente le contenu des diverses rubriques du rapport. Des compléments d'information au contenu du rapport sont apportés :

- Fiche 1.4 « Actualisation de l'atlas des chemins et sentiers vicinaux » : le Groupe de Travail se réunit tous les mardis matin. En ce qui concerne l'ouverture du « Chemin du facteur », la commune est dans l'attente d'une réponse du SPW concernant la demande de placement d'une barrière le long de la route nationale. La commune procèdera au balisage après obtention de la réponse.
- Fiche 1.5 « Parc artisanal » : la SPI a engagé un nouveau géomètre pour la création de la voirie.
- Fiche 2.6 « Renforcement du maillage écologique » : des précisions sont apportées sur le matériel de désherbage qui a été acquis avec d'autres communes. Il s'agit d'un appareil de désherbage pour le service des travaux qui sera disponible selon un calendrier défini avec les autres communes. L'appareil fonctionne avec de l'eau chaude mise sous pression.
- Fiche 2.7 « Amélioration de la performance énergétique » : il est précisé que le personnel du CPAS a également participé à la réunion d'information par un bureau spécialisé sur les économies d'énergie
- Fiche 2.9 « Accueil de la petite enfance » : de nouvelles accueillantes ONE se sont installées récemment dans la commune.
- Fiche 3.6 « Voie lente cyclopédestre de type RAVeL » : un stagiaire à la Conférence des élus de l'arrondissement Huy-Waremme réalise actuellement une étude sur l'aménagement d'une liaison entre le RAVeL Ciney-Clavier et le RAVeL de l'Ourthe.
- Fiche 3.7 « Maison de l'entité » : les membres sont informés de l'état d'avancement du dossier avant-projet. Une réunion a été organisée avec l'administration régionale le lundi 9 mars au cours de laquelle des modifications ont été demandées sur l'avant-projet. Suite à cette réunion, l'auteur de projet va proposer une version adaptée du projet.

Les membres approuvent le contenu du rapport annuel 2014 de l'ODR et de la CLDR. Ce rapport sera consultable sur le site internet www.pcdr.be dès le mois d'avril 2015.

3. Divers

Un Groupe de Travail a été mis en place avec le Contrat de Rivière Ourthe pour le nettoyage de l'étang d'Ellemelle.

La séance est clôturée à 21h00.

**GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE
DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE**

(asbl GREOA)

COMMUNE D'OUFFET

PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL

**Procès-verbal de la CLDR
Du 6 octobre 2015 à 20h00
(Salle polyvalente – rue du village 3 à 4590 Ouffet)**

Représentation	Effectifs	Suppléants
<u>Géographique</u> Ouffet Warzée Ellemelle	MARCHAL Martine VAN SULL Philippe GROSFILS Francis	JANSSEN Paulette JADIN Benoît GALLOY Ludivine
<u>Politique</u> EC EC EC EC	CASSART Caroline LARDOT Renée (excusée) WAUTELET Paul (excusé) FROIDBISE Francis	DECROUPETTE Noëlle SERVAIS Emilie GIELEN Marc-Antoine JOLY Brice
<u>Groupe d'âge</u> 30 ans et moins 30 à 50 ans + 50 ans	TAENS Guillaume GILON Corinne THIRION Jean-Claude	MAROTTA Justine D'HEUR Astrid DEFREERE Marcel
<u>Associatif et autres</u>	TRINE Jean-Marie DEFECHEREUX Marie-Louise KALBUSCH Xavier SEIDEL Marie-Cécile SERVAIS Valentine (excusée) LEGRAND Jean-Pierre LAWALREE Geneviève	RUTHY Philippe WALHIN Freddy LIZEN Jean-Marie GODBILLE Géraldine WAUTELET Fanny (excusée) BAUDOIN Joseph RENAVILLE Gérald

Agent de développement du GREOA : Gilis Marie-Françoise
SPW-Développement rural (DGO3) : Madame Franck, excusée

1. Approbation du PV de la réunion du 11/03/2015

Le PV est approuvé sans remarques.

2. Fiche 3.7 – Maison de l'Entité (salle aux oies) : état d'avancement

L'historique du dossier est rappelé. Le projet, y compris le cahier des charges et le permis d'urbanisme, a été constitué avant la demande d'intervention du développement rural. La convention-exécution a été signée par le Ministre de la Ruralité le 11 septembre 2014. Une réunion du comité « avant-projet » a été organisée le 9 mars 2015 avec le service du développement rural. Lors de cette réunion, quelques modifications des plans ont été demandées ainsi qu'une nouvelle version du cahier des charges.

C'est cette demande de révision du cahier des charges selon le modèle 2022 qui a ralenti l'avancement du dossier. La commune a tenté d'obtenir une dérogation mais cette demande n'a pas abouti. L'auteur de projet actualise actuellement le cahier des charges ; celui-ci devrait être prêt à la mi-octobre. Le dossier projet sera ensuite transmis au service de développement rural pour approbation. L'adjudication des travaux devrait avoir lieu en 2016.

En ce qui concerne l'aménagement de la zone en face du cimetière et à côté de la Maison de village, il est toujours prévu de créer un parking d'éco-voiturage, une liaison pour les modes doux jusqu'à la rue Sauvenière et un parking sur le haut de la rue Sauvenière. Pour ces aménagements, la commune bénéficie de subsides de la Wallonie dans le cadre des Crédits d'Impulsion (140.000 €) et de la Province de Liège (100.000 €). Elle a également sollicité la Loterie Nationale pour un montant de 50.000 € ; une réponse est attendue prochainement concernant cette demande.

3. Fiche 1.2 – Maison de village L'Aurore à Ellemelle : état d'avancement

La convention-faisabilité octroyant une avance pour l'étude a été signée par le Ministre de la Ruralité le 9 janvier 2014. Le cahier des charges a été approuvé par le Conseil communal le 30 septembre 2014 et l'avis de marché a été publié le 5 novembre 2014. Un jury a été mis en place pour analyser les différentes candidatures et remettre un avis au Collège communal. Le jury s'est réuni à cinq reprises et une visite des lieux a été organisée avec les différents candidats. Les différents candidats ont été évalués sur la base de quatre critères : prix (35 %), qualité du concept, de l'intervention architecturale et du rapport avec le contexte (25%), performance et fonctionnalité de l'outil (25%) et optimisation de l'investissement (15%).

Lors de la dernière réunion du jury le 20 mai 2015, les membres ont proposé d'attribuer le marché à « Atelier Chora » qui a obtenu un résultat de 72,43/100. Le Collège a validé ce choix le 8 juin 2015. La notification de l'attribution du marché a été faite le 18 septembre 2015.

L'avant-projet sera présenté au comité du village d'Ellemelle au mois d'octobre. Cet avant-projet devra être validé par la CLDR et le Collège communal avant envoi du dossier à l'administration du développement rural.

Après le rappel des différentes étapes administratives, Emeric Marchal (architecte, Atelier Chora) présente l'esquisse qui a été retenue par les membres du jury. Il explique le choix de l'implantation pour une bonne intégration dans le paysage ainsi que l'organisation des différents locaux pour permettre un maximum de polyvalence. Pendant cette présentation, les membres de la CLDR ont posé plusieurs questions sur l'esquisse :

- Quels sont les matériaux utilisés pour la structure et la toiture ? La structure serait en pierre et acier et la toiture en contrecollé bois.

- Pourquoi la salle principale est-elle orientée vers le nord ? L'utilisation de la salle étant principalement en soirée, la volonté était d'éviter l'éblouissement du soleil de l'ouest. L'orientation au nord permet également d'éviter une surchauffe du bâtiment.
- Quels sont les aménagements prévus pour les abords ? L'aménagement de l'espace devant la salle permet d'y placer un chapiteau pour agrandir la salle au besoin. Des places de parking sont prévues en bord de route en pavé béton.
- Est-ce que les aménagements des abords de l'étang sont conservés ? oui.
- Quel système de chauffage est prévu ? Une pompe à chaleur utilisant l'étang pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire. Il est prévu de garder le bâtiment à une température de 15-16 °C et d'augmenter la température lors de l'utilisation de la salle. Le système permet également la climatisation des locaux. L'objectif est d'offrir un système présentant une utilisation simple.
- Pourquoi une forme d'hexagone pour la grande salle plutôt qu'un rectangle ? La forme a été préconisée par les acousticiens.
- Une occultation des fenêtres a-t-elle été prévue ? Oui, via des tentures acoustiques.
- Quelle est la hauteur sous plafond ? 4,8m. Cela permet de mettre une scène amovible. Il est rappelé que la Maison de l'Entité sera équipée pour permettre l'organisation de spectacle et que c'est cette salle qui sera utilisée pour les représentations de théâtre.

4. Impulsion 2015 – trottoirs le long de la rue du Village : présentation du projet

Dans le cadre des crédits d'impulsion 2015, la commune souhaite aménager des trottoirs dans la rue du village entre la Grand Place et l'ancienne Gourmandine. Une bordure est prévue de chaque côté. Le trottoir aura une largeur de 1,5 m d'un côté et de l'autre il sera plus étroit vu la configuration des lieux. La commune peut bénéficier de 138.000 € de subsides soit 68 % du montant total.

5. Fiche 2.4 – Terrain du Doyard : collaboration avec la SPI : présentation du dossier

Une convention a été conclue avec la SPI pour étudier l'urbanisation de la zone dans l'esprit de la fiche PCDR. Bien que plus de maisons soient prévues, il est prévu de maintenir un espace de convivialité et la liaison avec le lotissement situé à l'arrière de ce terrain. La création de logements sociaux sera envisagée. La commune a déjà procédé à la démolition de l'ancienne buvette pour des raisons de sécurité.

6. Divers

Les membres de la CLDR sont informés du lancement du Programme wallon de Développement Rural 2014-2020. Dans ce cadre, différents appels à projets sont lancés : Maison rurale, petites infrastructures touristiques, infrastructures dans le domaine de la santé, etc. Les modalités et les conditions doivent encore être étudiées de manière plus approfondie avant de pouvoir déposer un dossier mais la commune réfléchit d'ores et déjà à des projets qui pourraient être réalisés tels que la Tour de Justice ou une Maison médicale.

La séance est clôturée à 21h15.

**GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE
DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE**

(asbl GREOA)

COMMUNE D'OUFFET

PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL

**Procès-verbal de la CLDR
Du 3 décembre 2015 à 20h00
(Salle polyvalente – rue du village 3 à 4590 Ouffet)**

Représentation	Effectifs	Suppléants
<u>Géographique</u> Ouffet Warzée Ellemelle	MARCHAL Martine (excusée) VAN SULL Philippe (excusé) GROSFILS Francis	JANSSEN Paulette JADIN Benoît GALLOY Ludivine
<u>Politique</u> EC EC EC EC	CASSART Caroline (excusée) LARDOT René WAUTELET Paul FROIDBISE Francis	DECROUPETTE Noëlle SERVAIS Emilie GIELEN Marc-Antoine JOLY Brice
<u>Groupe d'âge</u> 30 ans et moins 30 à 50 ans + 50 ans	TAENS Guillaume GILON Corinne THIRION Jean-Claude	MAROTTA Justine D'HEUR Astrid DEFREERE Marcel
<u>Associatif et autres</u>	TRINE Jean-Marie DEFECHEREUX Marie-Louise (excusée) KALBUSCH Xavier SEIDEL Marie-Cécile SERVAIS Valentine LEGRAND Jean-Pierre (excusé) LAWALREE Geneviève (excusée)	RUTHY Philippe WALHIN Freddy LIZEN Jean-Marie GODBILLE Géraldine WAUTELET Fanny (excusée) BAUDOIN Joseph RENAVILLE Gérald

Agent de développement du GREOA : Gilis Marie-Françoise
SPW-Développement rural (DGO3) : Madame Franck, excusée

1. Approbation du PV de la réunion du 06/10/2015

Le PV est approuvé.

2. Fiche 3.7 – Maison de l'Entité (salle aux Oies) : approbation du dossier projet

L'historique du projet est rappelé aux membres. La convention-exécution a été signée par le Ministre le 11 septembre 2014. L'avant-projet a été présenté à l'administration régionale le 9 mars 2015. Madame Lardot rappelle les différentes affectations des différents niveaux du bâtiment. Elle explique et détaille les différentes remarques émises lors du comité d'accompagnement et présente les modifications apportées au projet.

- En ce qui concerne l'aménagement des abords, le parking à vélo est déplacé pour être plus proche du bâtiment.
- Au niveau de la porte d'accès à la cave, la pente descendante pour l'accès PMR a été adaptée.
- Les colonnes présentes au milieu la salle de réunion du rez de chaussée ont été supprimées.
- La localisation du frigo a été modifiée de manière à ce que celui-ci soit d'avantage intégré dans l'espace cuisine.
- La configuration de la cuisine a été revue pour avoir des murs perpendiculaires.
- Des modifications ont été réalisées pour faciliter l'accès PMR et respecter des dispositions du CWATUPE (modification des deux portes symétriques, 50 cm de dégagement latéral pour la porte d'accès à la cuisine, etc.)
- Révision de l'éclairage de la salle en rendant le zonage plus polyvalent
- Eclairage naturel plus important au niveau des paliers et des escaliers dans les annexes
- En cas de surcoût, l'escalier de secours pourrait être simplifié.
- Trois dossiers UREBA (éclairage, chauffage et menuiseries extérieures et isolation) avait été introduits pour l'aménagement de la Maison de l'Entité, seul celui pour l'éclairage a été retenu.
- Il avait été demandé d'étudier les possibilités pour amener plus d'éclairage naturel dans la salle polyvalente à l'étage. Les membres de la CLDR ne souhaitent pas augmenter la hauteur des fenêtres en façade et ils s'interrogent sur le caractère contraignant de cette demande de l'administration régionale.
- Le cahier des charges a été adapté suivant le modèle 2022. Les coûts d'honoraires supplémentaires seront intégrés dans le montant de l'assiette de la subvention.
- Les membres de la CLDR regrettent que le subside ne prenne pas en compte l'installation de panneaux photovoltaïques.
- Les membres de la CLDR s'étonnent que la rénovation de la toiture ait été imposée à la Commune au vu du coût supplémentaire que cela engendre.
- Une réflexion est menée sur le caractère mobile du bar. Les membres s'interrogent sur la fréquence à laquelle celui-ci sera déplacé et donc sur l'opportunité d'aménager un bar « fixe ». Il apparaît que celui-ci sera rarement déplacé à l'étage. L'agent de développement rappelle que le mobilier « mobile » n'est pas pris en compte dans l'assiette de la subvention du développement rural.

Les membres demandent quel est le montant du projet. Le projet s'élève à 1.118.532 € HTVA. L'adjudication aura lieu en lots séparés pour permettre à des entreprises de la région de participer.

Le projet est approuvé par les membres de la CLDR.

3. Fiche 1.2 – Maison de village L’Aurore à Ellemelle : approbation de l’avant-projet

L’avant-projet avait été présenté de manière détaillée par l’auteur de projet lors de la précédente réunion. Le projet présenté n’a pas été modifié. Madame Lardot rappelle que cet avant-projet a été présenté aux comités du village et au Conseil communal le 5 novembre 2015.

Monsieur Grosfils demande la superficie exacte de la grande salle pour s’assurer qu’elle est au moins aussi grande que la salle actuelle. Madame Lardot indique que la réponse lui sera transmise par mail. Il s’interroge également sur la pertinence de mettre les places de parking parallèlement à la voirie. Si elles étaient mises en épi, il y aurait la possibilité d’en mettre un peu plus. Ce point sera discuté avec l’auteur de projet et l’administration régionale lors de la réunion du comité d’accompagnement avant-projet.

L’avant-projet est approuvé par les membres de la CLDR.

4. Divers

- En ce qui concerne l’aménagement du terrain du Doyard (fiche 2.4), il n’y a pas eu de nouvelles avancées dans ce dossier. Une réunion est prévue avec Ourthe-Amblève Logement (OAL) pour envisager l’implantation de logements sociaux en mixité avec les autres logements.
- Les plans des trottoirs de la Place jusqu’à l’ancienne Gourmandine sont réalisés.
- Le Groupe de Travail « Chemins » poursuit son travail en se réunissant une matinée par semaine. Les membres de ce GT ont déjà réalisé un travail sur les promenades dans l’entité et travaillent actuellement aux liaisons intervillages.

Toutes les promenades ont été revues et cartographiées. L’impression d’une carte est à l’étude. La commune se dirigerait vers l’impression d’un document au format « carte IGN » et cette carte serait vendue au prix coûtant. L’actualisation des panneaux d’affichage est en cours d’élaboration.

Une négociation est en cours avec un propriétaire privé pour la réouverture du chemin n° 13 entre la rue Ste Anne et la route de Xhos ainsi que le sentier n°19 entre le Tige de Xhos et le chemin n°13. Monsieur Grosfils précise qu’une demande doit être introduite auprès du Commissaire voyer concernant un tronçon.

Monsieur Jadin s’interroge sur la fréquence d’entretien des promenades. Madame Lardot répond que les ouvriers passent deux fois par an pour l’entretien. Plusieurs membres indiquent que le chemin près de la Sittelle devient étroit à cause de la présence de lierres.

Plusieurs membres attirent l'attention de la commune sur un chemin en face de la carrière du Troydo le long du vicinal qui est difficilement praticable ; la pose d'un escalier à cet endroit serait opportune.

Madame Lardot indique que la commune a été retenue comme commune pilote avec Durbuy pour l'actualisation et la numérisation de l'atlas des voiries communales conformément au décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale (De plus amples informations sur le nouveau décret relatif à la voirie communale et la numérisation et l'actualisation de l'atlas des voiries communales sont disponibles sur le site www.sentiers.be).

- Les membres sont informés qu'une réflexion est en cours pour élaborer un dossier pour l'aménagement de la Tour de Justice dans le cadre de l'appel à projets de la mesure 7.4 « Investissement dans des services de base à la population rurale » du PwDR 2014-2020 (Les différentes mesures du PwDR 2014-2020 sont consultables le site agriculture.wallonie.be/pwdr). Le principal problème dans ce dossier est la limitation de l'intervention à 600 m² ce qui ne permet pas d'aménager plus de deux étages.

Madame Lardot rappelle les différentes affectations par étage mentionnées dans la fiche-projet. La réflexion porte essentiellement sur l'accès PMR aux étages : monte personne dans l'escalier, ascenseur intérieur jusqu'au deuxième étage, ascenseur extérieur, etc. Il faut qu'une personne en chaise roulante puisse accéder aux étages avec un accompagnant. Il est envisagé de consulter des professionnels pour envisager les différentes possibilités techniques. En outre, la réflexion porte également sur l'escalier de secours. Un avis sera demandé aux pompiers concernant les exigences en matière d'escalier de secours.

Les membres estiment qu'il faut répondre à l'appel à projets. Si ce dossier n'est pas retenu, il sera prêt pour un éventuel autre appel à projets.

La séance est clôturée à 21h00.